



**LA MUNICIPALITE**  
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 21 février 2023

**La Municipalité d'Ormont-Dessus  
au Conseil communal**

**Préavis municipal n°02-2023, relatif à la demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement de différentes conduites du réseau d'eau potable pour les années 2023 à 2026**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Comme évoqué lors de la présentation des préavis n°13-2021, ainsi que n° 01-2022, relatifs au remplacement de tronçons de conduites de réseau, notre infrastructure communale subit inlassablement les assauts du temps.

L'assainissement du réseau public de distribution doit être planifié en fonction des recettes affectées annuellement auprès du service des eaux. Pour rappel, le service doit être financièrement indépendant afin d'atteindre un équilibre entre les charges et les recettes. Cela signifie que l'ensemble des dépenses liées à l'approvisionnement en eau (les charges d'exploitation mais également les investissements pour le développement et l'amélioration du réseau) devra uniquement être couvert par le revenu des taxes, sans bénéfice à moyen terme.

**2. Situation**

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau ainsi que les nouveaux tarifs nous permettent d'affecter annuellement au fonds de réserve un montant à hauteur de CHF 150'000.00. Ainsi, nous sollicitons une demande de crédit d'investissement de CHF 600'000.00 afin de permettre de procéder à l'assainissement de nos conduites selon notre planification pour les années 2023 à 2026.

Selon les normes SSIGE, un réseau d'eau potable présente une durée de vie de 50 ans environ et son renouvellement devrait être de 2% par année, donc approximativement 700 m pour notre commune qui en compte 35 kilomètres.

Fort des motifs exposés ci-avant, la Municipalité sollicite par ce préavis, l'octroi du montant susmentionné pour le renouvellement du réseau communal d'eau potable.

Les travaux envisagés durant les exercices 2023 et 2024, déjà planifiés par le service des eaux, dans leur ordre de priorité, sont visibles sur les plans ci-après :



Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Le préavis municipal n° 02-2023, relatif à la demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement de différentes conduites du réseau d'eau potable pour les années 2023 à 2026;
- Ouï** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

### DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 600'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale;
2. D'amortir comptablement cet investissement par le compte n° 92813 « Fonds de réserve pour Service des Eaux ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Ch. Reber



La Secrétaire municipale :

J. Markotic



Délégué municipal à disposition : M. Dario Pernet